

Châteauguay



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-068-3-23

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-068-3-23 modifiant le règlement G-068-22 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2023 visant diverses modifications tarifaires à l'annexe XI « sécurité publique ».

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 19 juin 2023.

La greffière adjointe,

Me Rebecca Monaco, avocate



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-068-3-23**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 19 juin 2023, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-068-3-23 modifiant le règlement G-068-22 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2023 visant diverses modifications tarifaires à l'annexe XI « sécurité publique », à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 19 juin 2023, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 19 juin 2023.

La greffière adjointe,

Me Rebecca Monaco, avocate